

Questions sur l'utilisation du cannabis à l'hôpital

Les établissements de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse sont sans fumée, sans vapotage et sans parfum. Merci!

Comment utilise-t-on le cannabis dans le système hospitalier?

- Au Canada, il est devenu légal d'acheter du cannabis sans ordonnance en 2018. En Nouvelle-Écosse, vous devez avoir plus de 19 ans pour en acheter. À l'heure actuelle, dans le système hospitalier, aucune preuve n'indique que le cannabis aide à traiter ou à guérir une maladie ou un problème de santé. Quelques preuves indiquent que le cannabis pourrait aider à réduire certains symptômes précis d'une maladie ou d'un problème de santé. **Il s'agit d'un domaine dans lequel les connaissances et les recherches ne cessent d'augmenter.**
- Bien que Santé Canada appuie l'usage du cannabis à des fins médicales depuis un certain temps, la légalisation est assez récente et la recherche visant à explorer ses bienfaits se poursuit. Vous trouverez à la fin de la présente brochure des liens vers des ressources qui vous permettront d'en apprendre davantage sur le cannabis.
- **Si vous faites usage de cannabis pour une raison quelconque**, il est important d'en informer vos fournisseurs de soins de santé. Ils ont besoin de cette information pour planifier vos soins. Ils peuvent aussi surveiller les effets secondaires ou les interactions avec d'autres médicaments que vous prenez.

Pourquoi utilise-t-on le cannabis?

- Le but de l'utilisation du cannabis peut être d'aider à réduire les **symptômes d'une maladie ou d'un problème de santé**. La personne peut aussi utiliser le cannabis pour **se sentir calme, s'endormir ou obtenir un effet d'euphorie (un « high »)**. Le même produit légal de cannabis peut être utilisé pour différentes raisons.

Quels sont les effets secondaires de l'usage du cannabis?

Un certain nombre d'effets secondaires du cannabis ont été signalés. Nous en saurons plus au fur et à mesure que les recherches progresseront. **Les effets secondaires ou les interactions entre le cannabis et d'autres traitements médicaux ou médicaments peuvent être très graves ou, même, mettre la vie en danger.**

Voici des effets secondaires possibles :

- interaction avec d'autres médicaments
- confusion, anxiété, diminution de l'inhibition
- manque de coordination (ne conduisez pas pendant une période pouvant aller jusqu'à huit heures après avoir pris du cannabis)
- sécheresse de la bouche
- mal de ventre, nausée, vomissements
- fréquence cardiaque plus rapide
- changements au niveau de la tension artérielle
- changements au niveau de la glycémie (taux de sucre dans le sang)
- somnolence
- augmentation des saignements (si vous prenez des anticoagulants)
- étourdissements, vertiges ou évanouissements

Comment puis-je avoir accès à du cannabis?

- Les médecins et les infirmières praticiennes (IP) peuvent prescrire du cannabis. Un médecin ou une IP peut rédiger une autorisation à l'intention directe d'un producteur autorisé (ou à Santé Canada pour qu'un patient puisse cultiver son propre cannabis). Les producteurs autorisés envoient le cannabis aux patients par la poste.
- Toute personne qui a l'âge légal peut acheter du cannabis en personne ou en ligne à la Société des alcools de la Nouvelle-Écosse à des fins récréatives ou pour une maladie ou un problème de santé. Il n'est pas nécessaire d'avoir l'autorisation d'un médecin ou d'une IP pour le faire. Les producteurs autorisés qui envoient du cannabis par la poste sont les mêmes producteurs autorisés qui fournissent du cannabis à la Société des alcools de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit du même produit utilisé pour différentes raisons.
- Il existe des cliniques de consultation sur le cannabis qui ne font pas partie du système de soins de santé de la Nouvelle-Écosse. On y trouve des médecins et des IP qui peuvent prescrire du cannabis. Il est possible qu'un aiguillage soit requis pour obtenir un rendez-vous et que des frais soient exigés.

Quel type de cannabis puis-je apporter à l'hôpital?

- Comme la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse est sans fumée, sans vapotage et sans parfum, seules l'huile et les gélules de cannabis peuvent être utilisées à l'hôpital. Si vous passez la nuit à l'hôpital, vous devez apporter votre huile ou vos gélules de cannabis dans leur emballage d'origine.
- Si vous fumez ou vapotez du cannabis séché acheté à la Société des alcools de la Nouvelle-Écosse ou reçu par la poste d'un producteur autorisé de Santé Canada, apportez-le dans son emballage d'origine pour contenir l'odeur. Vous devrez quitter la propriété de l'hôpital pour le fumer ou le vapoter.
- Le cannabis provenant d'un dispensaire ou d'un fournisseur n'est pas permis dans l'hôpital. Nous ne connaissons pas la concentration du produit et nous ne savons pas s'il contient quelque chose d'autre qui pourrait être dangereux pour vous et les autres. Seul le cannabis qui vient d'un producteur autorisé ou de la Société des alcools de la Nouvelle-Écosse est permis à l'hôpital. La seule façon légale d'acheter du cannabis en Nouvelle-Écosse est à la Société des alcools de la Nouvelle-Écosse (en personne ou en ligne) ou auprès d'un producteur autorisé qui a directement reçu l'autorisation d'un médecin ou d'une IP.

Pour en savoir plus sur le cannabis :

- › <https://library.nshealth.ca/Cannabis/Patients>
- › <https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/cannabis.html>
- › <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/sujets/cannabis-fins-medicales.html>

*La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse fait la promotion d'un environnement sans fumée, sans vapeur et sans parfum.
Nous vous remercions de ne pas porter ni utiliser de produits parfumés.
www.nshealth.ca*

*Document préparé par : personnel de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse
Conception : Services de la bibliothèque de la Régie*

Les renseignements contenus dans la présente publication sont fournis uniquement à titre d'information et d'éducation. Ils ne remplacent pas les conseils médicaux ou les soins de santé offerts par un professionnel de la santé. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.